Taxe d'apprentissage

ENCORE PLUS LOIN ENSEMBLE



Par sa présence et son implication auprès de nombreuses entreprises de pointe, l'IAE Nantes - Économie & Management contribue au dynamisme de la recherche appliquée et aux formations d'excellence sur l'ensemble de notre territoire.





TOUT BÉNÉFICE

La taxe d'apprentissage est obligatoire pour toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés. Vous avez la possibilité de choisir à quel organisme de formation sera reversée une partie de votre taxe. Alors autant la reverser à une école dont vous vous sentez proche et qui vous accompagne au quotidien.

En choisissant l'IAE Nantes - Économie & Management pour l'affectation de votre solde libératoire, vous améliorez les conditions d'apprentissage et contribuez à la réussite de nos étudiants, vos futurs collaborateurs, et participez au rayonnement de la recherche appliquée sur notre territoire.

UNE RELATION DE PROXIMITÉ

Vous contribuez au renforcement de nos liens mutuels, au bénéfice de toute la communauté universitaire, économique et professionnelle, et nourrissez une relation: parce que votre enfant y étudie, parce que vous faites partie de nos 36 000 diplômés, parce que vous recrutez chez nous, parce que vous y formez vos managers, parce que vous avez des projets de recherche, ou tout simplement parce que vous avez envie de soutenir l'état d'esprit d'une école qui forme sans formater.



C'est simple. Après calcul et déclaration du montant dû, votre solde est prélevé par l'Urssaf ou la MSA. Ensuite, vous vous connectez à la plateforme SOLTéA (soltea.gouv.fr) et précisez que votre versement se fait à l'attention de l'IAE Nantes - Économie & Management (UAI **0440099U)**, voire d'une formation en particulier.



VOTRE INTERLOCUTRICE

Laura Guillemine, secrétaire générale **** 02 40 14 17 01













